
 <p>EPTB Charente INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PAYSAN CHARENTAIS ET SES APPLIQUÉS</p> 	<p>COMITE DE TERRITOIRE SEUGNE</p> <p>26 JANVIER 2018 14H30 – 17H30</p> <p>SALLE N°1 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE A JONZAC</p> <p>COMPTE RENDU</p>
--	--

I. LISTE DES PRESENTS

Prénom Nom	Organisme
Claude GUINET	Président CLE SAGE Charente
Baptiste SIROT	Directeur adjoint EPTB
Jean-Pierre RAVET	Fédération de pêche 17 / Mairie de Jonzac
Karine BONACINA	DDTM 17
Jean-Marie BOURRY	Nature Environnement 17
Jean-Marie QUILLET	CDA Saintes
Maryse LAVIE-CAMBOT	CD17-UP CLE
Françoise de ROFFIGNAC	CD 17 : SYRES 17
Bernard MAINDRON	Syndicat Mixte de la Seugne en Haute-Saintonge
Pierre LORET	SMBS
Dominique CORMERAIS	UFC QUE CHOISIR
Michel PERIGORD	Garant CNDP
Alexandre AGAT	Chambre d'Agriculture 17
Fabien DOMERET	CDC Haute Saintonge
Gilles BRICHET	FD Pêche 17
Gilles FAURE	Garant CNDP
Philippe ROUET	Syndicat Basse Seugne
Roland FEDON	ASA Saintonge
Manuella BROUSSEY	AEAG
Cyril DENISE	AFB
Isabelle POTIER	NCA Environnement
Corinne FESNEAU	NCA Environnement
Mylène JOSSINET	DRAAF NA
Jacques BRIE	UFC-Que Choisir Poitou-Charentes
Noémie SCHALLER	AEAG
Claude BOUREAU	SMBS
Valentin POMMIER	CD 17
Camille PLAIZE	ASA Saintonge Centre
Lionel BARRE	ADAM 17
Kristell PICHODOU	CD17
Sonia BENNEVAUD	DDTM17
Karine BONACINA	DDTM17
Nicolas GUITTOT	SYRES 17
Aurélié BELLICAUD	EPTB Charente
Romain OZOG	EPTB Charente

Le présent compte rendu a pour objectif de rappeler les éléments d'échanges importants. Ce compte rendu ne constitue pas une synthèse du travail réalisé et présenté.

II. INTRODUCTION

Monsieur GUINET ouvre cette séance, dont la thématique principale est la présentation, par le bureau d'études, de l'état d'avancement de l'état des lieux. Il accueille les personnes présentes dans la salle et rappelle les personnes excusées :

- Le service environnement de la région Nouvelle-Aquitaine
- La DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Mr Godineau, le président de l'EPTB
- L'ASCO de Basse de Seugne

Mme de ROFFIGNAC précise que les garants de la Commission nationale du débat public peuvent être contactés par mail pour toutes questions.

III. PRESENTATION DU DIAPORAMA DE L'EPTB ET DU SYRES

Présentation par Romain OZOG et Nicolas GUITTOT. Rappel de la définition d'un projet de territoire, ses objectifs et l'organisation actuelle. Présentation du calendrier.

IV. PRESENTATION DU DIAPORAMA DU BUREAU D'ETUDES NCA ENVIRONNEMENT : ETAT D'AVANCEMENT DE L'ETAT DES LIEUX

Présentation par Isabelle POTIER et Corinne FESNEAU

Monsieur BOURRY demande des précisions concernant le manque de connaissances des forages agricoles.

Madame FESNEAU précise que tous les forages agricoles n'ont pas été diagnostiqués, certains forages ont été mal conçus, et la connaissance de la nappe captée est manquante.

Madame BONACINA demande des éclaircissements sur les sols de vallées alluviales peu sensibles.

Madame FESNEAU précise que les sols de vallées alluviales ont des réservoirs utilisables maximaux importants (compris entre 150 et 200 mm) et ont donc moins de sensibilité au stress hydrique.

Discussion collégiale sur les critères pour qualifier l'état écologique.

Madame BROUSSEY demande si là où l'état écologique est bon, il y a forcément un sous-critère biologique de réalisé.

Madame FESNEAU répond que oui à l'exception de la Soute.

Monsieur BRICHET demande si en intégrant par exemple les données du PDPG cela changerait la classification de l'état écologique.

Madame FESNEAU rappelle que l'état écologique est issu du SDAGE.

Madame BROUSSEY ne modifiera pas l'état écologique des masses d'eau qui est caractérisé par des stations de mesures officielles, tel que présenté sur le SIE Adour-Garonne.

Madame BONACINA précise que les données officielles sont remontées à l'Union Européenne pour la directive Cadre sur l'Eau. Le cadre est strict pour qualifier l'état écologique. Les autres éléments sont intégrés au projet de territoire, mais ne viendront pas modifier la classification de l'état écologique, les critères étant normalisés au niveau européen.

Monsieur BOURRY demande si le bureau d'études a l'historique des assecs avant 1970 pour pouvoir différencier l'impact des différentes causes.

Monsieur BRICHET précise que la fédération de pêche a travaillé sur les ruisseaux pépinières, chevelu qui étaient mis en charge avec des truites au printemps, en avril. Les poissons étaient repêchés ensuite en automne. Les archives du CSP ont été conservées, elle concerne le bassin du Fanioux, ruisseau de Tarnac.

Madame de ROFFIGNAC indique qu'on lui a transmis des archives du début du 20^e siècle qui évoquait des assecs. Ces archives seront transmises au Bureau d'Etudes.

La Fédération de pêche évoque également le recalibrage des cours d'eau et notamment de la Laurençanne et l'empellage des cours d'eau

La toponymie des cours d'eau est également discutée par les acteurs du territoire. La fédération de pêche doit transmettre les données au bureau d'études NCA.

Monsieur BRIE demande s'il existe de la réglementation concernant la préservation de l'eau potable.

Madame BENNEVAUD répond que la réglementation est abondante, il y a aussi le protocole d'accord entre SDE17 et l'ARS, le projet de SAGE, l'AUP...

Madame BROUSSEY indique que les opportunités/menaces doivent être plus précises, affinées.

Monsieur BOURRY se demande si les indicateurs minimums biologiques seront traités dans le projet de territoire.

Monsieur SIROT répond que le débit minimum biologique est une disposition du SAGE qui pourra être retranscrit en action du projet de territoire. Il rappelle que le projet de territoire est dans la phase d'état des lieux et non la définition des actions.

Monsieur FEDON rappelle que les karsts sont un phénomène naturel.

Monsieur BRICHET indique qu'un suivi des températures des cours d'eau via des sondes a été initié. Ces données pourront être transmises par la suite.

Discussion collégiale sur les prélèvements au niveau de Jonzac.

Monsieur SIROT rappelle également que l'Aire d'Alimentation de Coulonge/St Hyppolyte est présente sur le territoire. Il y a une nécessité de solidarité entre sud et nord du département à la fois en apport quantitatif et qualitatif.

Madame BONACINA précise que pour la synthèse, les rejets de la chaîne thermique de Jonzac sont un apport positif en terme quantitatif et apport négatif en termes de qualité et de température.

Monsieur FEDON souligne le fait que dans les non-irrigants, il y a les viticulteurs qui ont des revenus autres que les céréaliers. Il indique également que les apports de l'irrigation sont d'autant plus importants sur les terres où il n'y a pas de réserves utiles.

Madame BONACINA précise qu'en 2011, il n'y a pas eu que l'effet restriction, mais aussi des pluies estivales qui sont tombées au bon moment dans le stade de croissance du maïs. Elle souligne l'importance de la répartition des pluies. Il serait intéressant de comparer avec l'année 2017. La DDTM17 peut fournir les données au Bureau d'études.

Monsieur FEDON demande si dans l'étude économique les résultats ont été pondérés en fonction des cultures, c'est-à-dire, pondérer les changements d'assolement de l'exploitation d'une année sur l'autre.

Madame POTIER répond que non. Et demande où trouver cette valeur de la pondération

Monsieur FEDON répond que la pondération est donnée par la MSA.

Madame BONACINA précise qu'il faudrait travailler exploitation par exploitation ce qui paraît difficile.

Madame BONACINA indique que sur les autres bassins le constat est similaire, les exploitations qui irriguent ont des SAU qui augmentent, contrairement aux non-irrigants.

Une discussion collégiale sur les rendements conclut qu'il faudrait enlever les extrêmes des écarts types. Il faudrait aussi différencier les assolements et leurs rendements respectifs irrigués et non irrigués. Il faudrait traiter différemment les exploitations qui ont des vignes.

Madame BONACINA mentionne qu'il lui paraît indispensable de faire le lien entre les données du CER, les types de sols et l'irrigation. Elle se questionne sur l'avancée des croisements des données du CER France et du RPG sur le bassin de la Seudre.

Monsieur GUITTOT explique que, concernant le rendement, le croisement des données s'appuie sur les données de la Chambre d'Agriculture sur la Seudre en irrigation limitante et non limitante. Il manque la typologie sans irrigation.

Madame BONACINA précise que la DDTM a fait un prétravail de croisement entre les données du RPG et celle du CER en lien avec le numéro pacage des exploitants. Elle demande si un lien a pu être fait entre l'échantillon, les données de consommation en classes de volumes, les rendements et les types de sols et les données économiques.

Monsieur GUITTOT rappelle que même avec le croisement des données du CER et du RPG réalisé par la DDTM, on ne peut réaliser une telle base. Il faudrait avoir pour chaque îlot, la culture, les données économiques, les rendements, le type de sol...

Monsieur POMMIER précise qu'il faudrait partir de données agronomiques et avoir les données économiques associées. Les données du CER sont des données fiscales et non agronomiques.

Monsieur GUINET demande si l'on est en capacité avec les données existantes actuellement de faire cela. On peut avoir des ambitions, mais il faut être en capacité de les faire.

Réponse collégiale : « non avec les données actuelles il n'est pas possible de faire cela ».

Madame BONACINA rappelle que l'on ne répond pas à la question agricole tant que l'on ne répond pas à cela. Le rattachement des données économiques aux types de sols et à l'irrigation est un vrai manque de connaissances.

Madame de ROFFIGNAC propose pour débloquer la situation de trouver un échantillon d'exploitants volontaires pour donner des chiffres. Elle suggère également de voir avec les techniciens de COOP, Arvalis...

Monsieur POMMIER ajoute que l'on pourrait se servir d'expérimentation par types de sols sur d'autres territoires.

Madame BONACINA craint l'imprécision vis-à-vis de ces données.

Monsieur FEDON mentionne qu'une étude a été réalisée par l'ASA sur le bassin de la Seugne. Elle montrait 25 % de marge entre les surfaces irriguées et non irriguées. La donnée sera communiquée au bureau d'études.

Madame de ROFFIGNAC demande des précisions sur la spécialisation.

Madame POTTIER répond que les exploitations prélevant le plus se spécialisent en grandes cultures.

Madame de ROFFIGNAC précise que les 4,9 % des emplois en agricole correspondent aux emplois directs et pas aux emplois indirects.

Monsieur FEDON précise qu'il faudrait distinguer les emplois autour de l'irrigation : saisonnier, machinisme, coopérative, etc.

Madame de ROFFIGNAC stipule que cela est difficile à quantifier.

Monsieur FEDON souligne le rôle des exploitants agricoles dans l'entretien des campagnes. Il suggère également qu'une carte sur 12 mois de comparaison des prélèvements industries/eau potable/agriculture soit ajoutée au rapport. Aujourd'hui, la carte est sur 6 mois.

Madame BONACINA indique que c'est la période de tension, elle ne voit pas l'intérêt d'une comparaison sur 12 mois.

Madame FESNEAU indique qu'un tableau a été ajouté dans le rapport avec la comparaison sur 12 mois et 6 mois, en réponse à la demande du dernier comité de territoire.

Monsieur GUINET est plutôt favorable pour une carte sur 12 mois.

Discussion collégiale sur les traitements phytosanitaires du maïs et l'assimilation du carbone.

Monsieur FEDON rappelle que la vigne est un atout en termes de prélèvements mais une faiblesse du point de vue des traitements. Il en est de même en agriculture biologique pour laquelle certes il n'y a pas de traitements, mais où il peut avoir des prélèvements d'eau.

Madame POTIER précise que l'on va rajouter aspect quantitatif et qualitatif.

Monsieur GUINET indique que l'on a déjà dépassé l'état des lieux, on est sur un diagnostic, une réflexion qui va venir. Il faut garder de la matière.

Monsieur POMMIER demande si la perspective de réutilisation des eaux de STEP est prise en considération.

Madame POTIER : c'est une possibilité, mais il faut respecter certaines conditions.

V. CONCLUSION DE LA PRESENTATION

Monsieur GUINET clôture le comité par un bilan : « on peut penser que l'état des lieux n'est pas abouti, qu'un certain nombre de demandes d'éclaircissement, de données nouvelles pourraient être intégrées à cet état des lieux. Il y aura en parallèle un COTECH qui va requalifier tout ce que l'on peut amener en complément et analyses des documents qui ont été fournis. On vous proposera une nouvelle date de réunion pour vous présenter un état des lieux plus digérable. A la suite de cela, il faut aussi penser que l'évolution des projets de territoire pourra être séparée. Ce ne sont pas les mêmes territoires, avec des enjeux et des géographies différentes. Il est possible qu'un projet de territoire avance différemment de l'autre. Pour l'état des lieux, nous n'en sommes pas là, on va rester sur le même rythme ».

Monsieur FAURE se félicite du nombre de participants : participation intense, échanges intenses. Pour les garants, il est important que tout le monde puisse s'exprimer.

Il indique qu'il reste des remarques qui méritent d'être prises en compte, cependant il félicite le bureau d'étude qui a intégré les remarques qui avaient été faites au cours des COTECH et COTER.

Il ajoute qu'il reste des points à reprendre pour raisonner plus justement, détailler les opportunités, menaces, peut-être faire figurer un historique du territoire. Il suggère que les acteurs du territoire amènent leurs contributions en les laissant sur le site de l'EPTB par exemple.

Monsieur GUINET conclut en indiquant que c'est un projet de commun collectif. En regardant la salle, il constate que les services de l'Etat sont d'un côté, les exploitants d'un autre et les associations encore d'un autre. Il souligne l'importance d'apprendre à se connaître, à se parler, partager des concepts entre exploitants, associations environnementalistes, services de l'état. Il rappelle que quand on est sur le même langage des choses sont possibles. Monsieur GUINET termine en indiquant que les données sont parfois difficilement trouvables, qu'un travail conséquent a été réalisé. Il remercie le bureau d'études pour son travail.

Madame de ROFFIGNAC propose un apprentissage des compétences et connaissances des uns et des autres, ce qui permettrait de mieux se comprendre et de fluidifier l'information.